Le Sabot de Vénus





Sommaire

3. Éditorial

L'Assemblée

4. Des éboulis patrimoniaux dans le Tonnerrois

Le site Natura 2000 des « Éboulis calcaires de la vallée de l'Armançon », bien que façonné par l'Homme, abrite un patrimoine naturel remarquable. Des mesures vont prochainement être mises en place pour préserver ces richesses.

6. Bénévoles et salariés du Conservatoire veillent depuis 20 ans sur le Sabot de Vénus

L'orchidée emblématique de notre association est surveillée de près depuis 20 ans maintenant. Comment se portent aujourd'hui les populations de Sabot de Vénus sur les sites gérés par le Conservatoire ?

8. Des politiques en faveur des Espaces Naturels Sensibles

Les Conseils généraux de notre région ont initié des politiques de préservation de milieux naturels remarquables. Alors que pour certains cette démarche est très récente, pour d'autres sonne l'heure du premier bilan. Point sur l'état d'avancement de la mise en place des Schémas Départementaux des Espaces Naturels Sensibles dans nos quatre départements.

9. Poster : Tour d'horizon en images des Espaces Naturels Sensibles de Bourgogne

14. Les pelouses calcaires de la Cuesta châtillonnaise enfin cartographiées

Retour sur une année d'étude du Conservatoire ciblant les pelouses calcaires de la cuesta châtillonnaise. Ces milieux relictuels et menacés offrent encore de belles surprises.

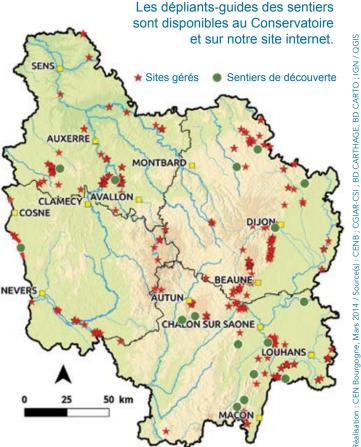
16. Ça stridule sur les pelouses!

L'été, vous avez bien sûr déjà vu sauter dans les hautes herbes ou entendu chanter les criquets, sauterelles et grillons, mais que savez-vous sur ces insectes? Grâce à cette nouvelle leçon de choses, vous connaîtrez tout sur les Orthoptères!

18. Brèves de nature

L'actualité de la nature en Bourgogne et au-delà.

Photo de couverture : Sabot de Vénus - G. Aubert - CENB



Les sites du Conservatoire

162 sites 3 842 hectares

L'actualité du Conservatoire est aussi sur notre site internet : www.cen-bourgogne.fr

et sur les réseaux sociaux :









google.com/+Cen-bourgogneFr





Suite à une année 2013 chargée et particulière du fait de l'organisation du séminaire national des Conservatoires d'espaces naturels de France, la vie du Conservatoire a repris son cours normal. Désormais agréé par l'État et la Région qui reconnaissent officiellement son rôle majeur dans la préservation des milieux naturels bourguignons, le Conservatoire poursuit cette année encore ses missions de gestionnaire de sites, d'animateurs de programmes, de partenaire technique, etc.

Le Conservatoire existerait difficilement sans vous, adhérents, bénévoles mais aussi partenaires, et nous vous remercions pour votre soutien durant toutes ces années. Aussi, plus vous serez nombreux, plus nous aurons de moyens pour agir en faveur de la préservation de notre patrimoine naturel. N'hésitez donc pas à parler de notre association autour de vous, à vos proches, à vos amis, aux amoureux de la nature et de la biodiversité. Qui sait, peut-être auront-ils envie de nous rejoindre! Vous pouvez bien sûr leur parler des visites, animations, chantiers-nature organisés par le Conservatoire mais aussi de notre publication, le Sabot de Vénus.

Suite au numéro spécial du Sabot de Vénus consacré au «Séminaire des Conservatoires 2013», revenons à un numéro plus classique. Nous espérons cependant que vous remarquerez et apprécierez sa nouvelle mise en page, plus dynamique et aérée, qui marque le début d'un nouvel élan initié par l'agrément.

Cette 40° édition que nous vous proposons a pour fil conducteur les milieux calcaires bourguignons. Nous avons choisi de vous emmener dans l'Yonne, dans le Tonnerrois plus précisément, à la découverte du site Natura 2000 des «Éboulis calcaires de la vallée de l'Armançon». Puis, lais-sez-vous guider dans le Châtillonnais pour voir comment se portent les pelouses calcaires du secteur mais aussi les populations de Sabot de Vénus, après 20 années de suivi et de travaux de gestion en faveur de cette orchidée emblématique du Conservatoire. Nous ferons ensuite un petit tour de Bourgogne pour en savoir plus sur les politiques Espaces Naturels Sensibles de nos départements. Pour finir, retrouvez notre leçon de choses qui vous dira tout sur les criquets, sauterelles et grillons qui peuplent les grandes herbes des pelouses sèches notamment.

Et bien sûr, retrouvez les nouvelles fraîches de l'actualité «nature» en Bourgogne, en France et même en dehors de nos frontières.

Aussi, vous découvrirez avec ce numéro, avec un peu de retard par rapport à ce que nous vous avions annoncé, le **nouveau Cœur de Sabot**, totalement repensé sur le fond et sur la forme. Rapport d'activités synthétique, il vous présente le bilan des actions réalisées par le Conservatoire en 2013 et la vie de l'association.

Je vous souhaite une bonne lecture et un très bon été, que nous espérons agréable et ensoleillé.

• Daniel SIRUGUE

Président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne Kingne



Des éboulis patrimoniaux dans le Tonnerrois

La région naturelle du Tonnerrois est un ensemble de plateaux vallonnés dont le principal « accident » est l'Armançon, qui est venu entailler les surfaces planes pour donner naissance à une succession de coteaux abrupts. Localement, les méandres de la rivière ont formé des petits cirques en arcs de cercle sur ce plateau calcaire. Deux d'entre eux ont été désignés en site Natura 2000 pour préserver des éboulis calcaires.

Carte d'identité du site Natura 2000

Nom:

Éboulis calcaires de la vallée de l'Armançon

Surface:

216 ha répartis en 2 entités (139 + 77 ha)

Départements concernés : Yonne et Côte-d'Or

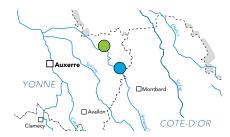
Communes concernées:

- Saint-Martin-sur-Armançon
- Molosmes
- Cry
- Asnières-en-Montagne

Milieux naturels:

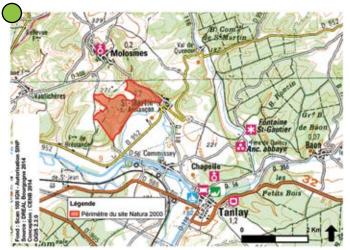
- forêt (80%)
- pelouses
- prairies
- éboulis

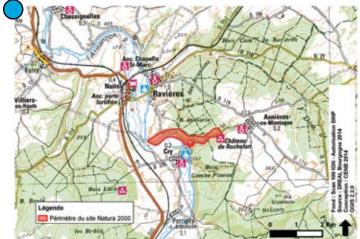
Un paysage façonné par l'homme



D'un point de vue général, ces plateaux calcaires sont dominés par une forêt de chênes et de charmes. Les plantations de pins sont présentes ici et là. Les versants, lorsqu'ils n'ont pas été exploités pour la pierre, sont également boisés. Les sols alluviaux de la vallée de l'Armançon offrent des milieux ouverts dominés par la culture.

Une des entités du site Natura 2000 est composée du coteau du Larris, à Cry. À partir du milieu du XIX^e siècle environ et jusqu'à 1999, ce dernier a fait l'objet de l'exploitation de son sous-sol pour la qualité de sa pierre, envoyée à Paris par le canal de Bourgogne. L'activité était sans doute importante et, aujourd'hui, tout le coteau est ponctué de carrières abandonnées, sur lesquelles se développe une végétation adaptée.







Un patrimoine naturel remarquable

Les milieux ouverts, bien que minoritaires sur le secteur, en sont l'enjeu majeur. Ils sont composés d'éboulis, de pelouses et de prairies. Au total, huit habitats naturels d'intérêt européen sont présents, représentant près de la moitié du site.

Même s'ils ne recouvrent qu'une faible surface (3 % du site), les éboulis abritent la plupart des plantes patrimoniales du site Natura 2000 : l'Ibéris de Durand, le Gaillet de Fleurot, la Scutellaire des Alpes, plutôt présente en Côted'Or, la Silène des grèves, mais surtout la Linaire des Alpes, très rare en Bourgogne, y trouvent refuge. Ces deux dernières sont en limite d'aire de répartition dans le Tonnerrois et leur maintien est très aléatoire.

Toutes ces espèces sont strictement inféodées à la présence d'éboulis fins alimentés régulièrement par des apports continus. La fixation des éboulis entraînerait leur disparition à plus ou moins brève échéance.

Ce site Natura 2000 accueille également une faune diversifiée. Si la forêt est le lieu privilégié des chauves-souris (**Grand Rhinolophe**, **Grand Murin**, **Vespertilion de Natterer**, etc.), les pelouses, elles, sont recherchées par les insectes. Pas moins de 62 espèces de papillons ont été inventoriées, dont le rare **Azuré du Serpolet** ou l'élégante **Bacchante**.

Des mesures pour répondre aux menaces

Les milieux naturels, et par extension la faune et la flore, sont soumis à des menaces naturelles et/ou anthropiques. C'est ainsi que les éboulis calcaires sont menacés à la fois par leur fixation par les ligneux, mais aussi, paradoxalement, par une trop forte mobilité. Les pelouses et les prairies sont, quant à elles, dépendantes de la gestion menée. En effet, laissés à l'abandon, ces milieux ouverts tendent à être colonisés par les ligneux et à s'embroussailler, entraînant ainsi une banalisation de la flore. Mais une gestion trop intensive est tout aussi négative de par la modification de la flore en place. En réponse aux enjeux et menaces identifiés sur le site, un document d'objectifs a été élaboré de 2010 à 2014 par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne en concertation avec les partenaires locaux. Validé en avril dernier, il permettra de mettre en place des mesures conciliant activités humaines et préservation du patrimoine naturel : lutte contre l'embroussaillement des pelouses, gestion extensive des prairies, vieillissement naturel de la forêt, sensibilisation des usagers, etc.

À ce jour, il reste à désigner une structure animatrice du site mais gageons que toutes ces mesures seront mises en œuvre prochainement pour préserver ce patrimoine naturel.





Linaire des Alpes M. Vasseur - CENB



Bénévoles et salariés du Conservatoire veillent depuis 20 ans sur le Sabot de Vénus



Plusieurs gestionnaires d'espaces naturels bourguignons, dont l'Office national des forêts et bien sûr le Conservatoire, s'efforcent de préserver le Sabot de Vénus, particulièrement rare dans notre région, protégé en France et d'intérêt européen. Dans le Châtillonnais, seule région naturelle bourguignonne qui accueille cette espèce, le Conservatoire gère plusieurs sites pour assurer la conservation de cette plante, devenue son emblème. Après 20 ans de gestion et de suivis menés en faveur de la plus grande orchidée d'Europe, l'heure du bilan a sonné. Comment se porte aujourd'hui le Sabot de Vénus ?



Une plante à la biologie très complexe

Tout commence dans une clairière forestière ou dans un boisement peu dense par la formation d'une graine qui présente une étonnante particularité : dépourvue de réserves, son développement s'arrête précocement. Pour germer, la graine de Sabot de Vénus doit être envahie par un champignon symbiotique qui va lui fournir les nutriments dont elle a besoin. Un beau jour de printemps, après trois années passées sous terre, nourrie par le champignon, la graine laisse place à une jeune plantule. Mais il faut encore être patient pour admirer ses magnifiques fleurs : trois à douze années de plus peuvent s'écouler avant sa toute première floraison! Dans le Châtillonnais, les fleurs du Sabot de Vénus apparaissent autour du 1er juin. Vivace, la plante survit ensuite aux hivers grâce à son rhizome souterrain, bien protégé du froid.

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Des suivis minutieux

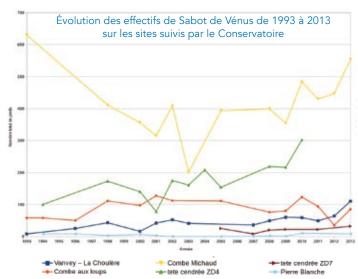
Afin d'évaluer l'évolution des populations de Sabot de Vénus, des comptages sont effectués régulièrement sur différentes stations, et ce depuis les années 1990, soit par des salariés du Conservatoire soit par des bénévoles lors de chantiers-nature. Dans un premier temps, ils ont consisté en un dénombrement des pieds présents. Par la suite, une distinction a été faite entre les « fleuris » et les « feuillés » (plantules ou vieux pieds) afin d'évaluer le taux de floraison et notamment la capacité des pieds de Sabot de Vénus à se renouveler par reproduction sexuée.





Pour éviter les doubles comptages, les bénévoles forment une ligne puis avancent lentement, dénombrent les pieds et les marquent en les saupoudrant de farine. G. Aubert - CENB

Après ces 20 années de suivis, les effectifs de Sabot de Vénus se révèlent plutôt stables sur plusieurs stations, voire en augmentation comme sur le site de La Choulère, notamment grâce aux mesures de gestion mises en place. Sur certains secteurs, en fonction des années, d'importantes variations d'effectifs sont constatées (déficit ou augmentation), mais à ce jour, aucune raison n'explique de façon certaine ces phénomènes.



Une équipe technique aux petits soins depuis 20 ans

Les tout premiers suivis de populations de Sabot de Vénus ont démontré que, sur certains sites, des interventions de gestion étaient nécessaires pour améliorer les potentialités des milieux en faveur de l'espèce. En fonction de la configuration et de l'état de conservation de chaque station, les travaux mis en place par le Conservatoire ont été d'ampleur différente. Sur le site de La Choulère par exemple, près d'1 ha de résineux a été coupé (une première moitié en 1997 et l'autre en 1999) pour obtenir, à terme, des mosaïques arbustives feuillues, en lisière desquelles le Sabot de Vénus est susceptible de trouver des conditions de développement optimales, ainsi que des secteurs ouverts de pelouses. Ces travaux ont également profité à quatre espèces végétales protégées au niveau régional, à savoir le Chardon décapité, la Carline à tige courte, le Daphnée camélée et la Gentiane ciliée, qui sont réapparues sur le site.

Sur d'autres stations, des **interventions plus légères de bûcheronnage** ont été effectuées pour créer des puits de lumière favorables à la floraison du Sabot de Vénus. Suite à la tempête de 1999 durant laquelle beaucoup d'arbres ont été cassés, des travaux ont été nécessaires au début des années 2000 pour éliminer les chablis. Pour préserver le Sabot de Vénus, des techniques spéciales de treuillage ont alors été utilisées, notamment des poulies de renvoi permettant de guider les rémanents sans risquer d'abîmer le sol.

Si vous souhaitez participer aux comptages de Sabot de Vénus, rendez-vous dans les prochains calendriers des animations du Conservatoire.

L'ensemble des stations gérées par le Conservatoire accueille ainsi environ 1100 pieds de Sabot de Vénus sur les 5000 à 5500 recensés en Bourgogne (Cahier d'habitats Natura 2000, 1990). Le Conservatoire contribue donc de manière significative à la préservation de cette espèce grâce à la mise en place d'une gestion ciblée et efficace, constamment aiustée en fonction de l'évolution des populations, et permettant le maintien voire l'augmentation des effectifs.



Des politiques en faveur des Espaces Naturels Sensibles

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, les Conseils généraux sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (art. 12, loi du 18 juillet 1985). Les quatre Départements bourguignons se sont engagés dans cette voie et sont aujourd'hui chacun à un stade d'avancement différent.

Quelques généralités

Dans le cadre de leurs compétences, les Conseils généraux peuvent se doter d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS). Rappelons qu'un site est qualifié d'Espace Naturel Sensible (ENS) dès lors qu'il bénéficie de l'action du Conseil général quelle qu'en soit la forme (acquisition, soutien à la gestion, aménagement pour l'accueil du public, etc.). Les ENS recèlent tous un patrimoine collectif reconnu : ils hébergent des espèces animales ou végétales remarquables ou présentent des fonctionnalités écologiques qu'il est indispensable de préserver et de transmettre. Pour intervenir sur ces sites, les Conseils généraux peuvent utiliser deux outils réglementaires principaux :

- le **produit issu de la taxe des ENS**, incluse, depuis mars 2012, dans la taxe d'aménagement,
- le **droit de préemption**, qui les rend acheteurs prioritaires sur les ventes de terrains situés dans une zone de préemption préalablement définie en concertation avec les communes.

Laure LEYSEN

Chargée de missions Espaces Naturels Sensibles Conseil général de Côte-d'Or www.cotedor.fr

rubrique « Environnement et développement durable »

Guy PERETZ

Directeur de l'Environnement Conseil général de l'Yonne www.lyonne.com rubrique «Territoire et Économie / Environnement»

Fabrice ALRIC

Responsable du service ENS et Milieux Aquatiques Conseil général de la Nièvre www.cg58.fr

rubrique « Environnement - Eau - Energie »

Joëlle COURBE-IMBERT

Chef du service Espaces naturels et déplacements doux Conseil général de Saône-et-Loire www.cg71.fr rubrique « Se divertir »

Des politiques déjà bien engagées

Dans la Nièvre

Le Conseil général de la Nièvre œuvre pour la préservation des milieux naturels depuis 1991 et a fait figure de précurseur en Bourgogne quant à la mise en œuvre de son Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles. 22 ans plus tard, en 2013, le Conseil général a réalisé la première étape de la révision de son Schéma Départemental sur les Espaces Naturels Sensibles. Ainsi, à travers les 17 sites en gestion et les 12 sentiers pédagogiques ouverts au public, l'ingénierie développée dans le cadre de la politique ENS se révèle être un soutien précieux pour le développement durable des territoires nivernais mais aussi pour les autres politiques portées par la collectivité départementale. Suite au bilan de 22 ans d'actions, des préconisations ont été rédigées pour soumettre différents scénarii d'évolution pour cette politique à la validation de l'Assemblée Départementale au second trimestre 2014.

En Saône-et-Loire

Dans le cadre de son Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles adopté en 2006, le Conseil général de Saône-et-Loire s'est notamment donné pour objectif d'acquérir des sites naturels remarquables représentatifs de la diversité écologique et paysagère du territoire, en vue de les préserver et de les faire découvrir au public. Le marais de Montceaux-l'Étoile*, le grand étang de Pontoux et les landes du Bois de Nancelle à la Roche-Vineuse ont ainsi respectivement intégré le patrimoine départemental en 2007, 2009 et 2014. D'autres sites devraient prochainement compléter ces premières acquisitions, notamment des zones humides.

Les landes du Bois de Nancelle, ENS de Saône-et-Loire depuis début 2014
Ce site naturel de 6 ha offrant un superbe panorama sur les monts du Mâconnais a rejoint le patrimoine départemental en janvier 2014. Suite à la réalisation prochaine d'un diagnostic écologique, un plan de gestion sera élaboré. Des aménagements de découverte seront ensuite envisagés pour que les amoureux de la nature puissent profiter des landes acides, pelouses calcaires et forêts de feuillus du site.

* Pour le découvrir, des visites guidées gratuites et sur réservation sont organisées cet été. Pour toute information (dates, horaires, etc.): 03 85 39 76 57 ou dadte@cg71.fr





Les Espaces Naturels Sensibles de la Nièvre



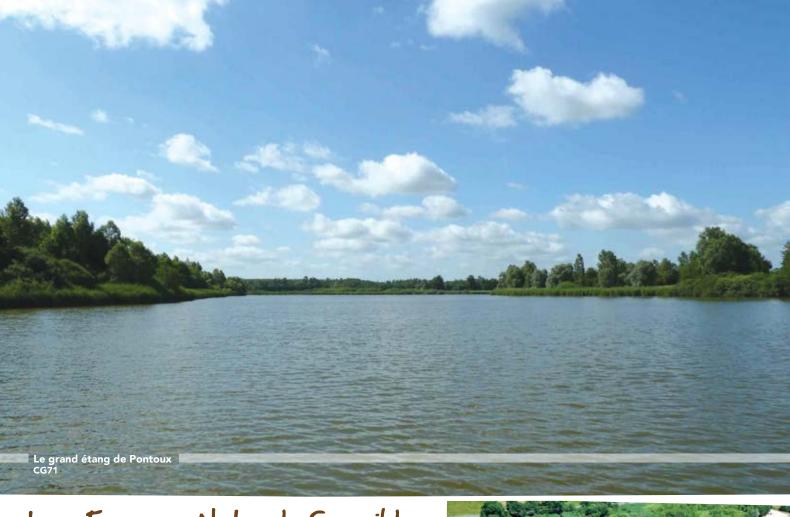










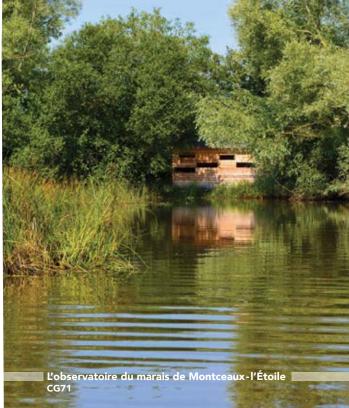


Les Espaces Naturels Sensibles de Saône-et-Loire









Des politiques récentes

Dans l'Yonne

Le Conseil général de l'Yonne a décidé de mettre en œuvre une politique Espaces Naturels Sensibles sur son territoire en novembre 2011. Celle-ci est développée autour de trois grandes thématiques : la protection des paysages naturels, de la biodiversité et de la ressource en eau.

Une vision élargie pour le futur Schéma Départemental des ENS

Le Département de l'Yonne s'est engagé à établir un Schéma Départemental des ENS, processus qui devrait aboutir fin 2015. Pour ce faire, il a bénéficié du soutien technique des acteurs départementaux et régionaux de l'environnement, réunis en comité le 24 avril 2013, afin d'intégrer dans le futur schéma l'ensemble des fonctionnalités des écosystèmes naturels.

Un fonctionnement sous forme d'appel à projets pour la période 2014-2016

Dans l'attente du schéma des ENS, un appel à projets a été lancé sur la thématique « biodiversité » afin de soutenir les initiatives des acteurs du territoire. Une enveloppe de 240 000 € sur trois ans a été réservée pour financer ces projets. 26 dossiers ont été déposés dans les délais et ont fait l'objet d'une sélection par un jury. Le résultat de cet appel à projets sera connu début juillet 2014. Un nouvel appel à projets sur la thématique de l'eau pourrait être lancé en 2015 puis sur la thématique « paysage » en 2016.



La jeune politique ENS du Conseil général de l'Yonne est en cours de déploiement sur le territoire icaunais. Elle s'articule avec les dispositifs et actions locales, régionales et nationales existants et a pour ambition de maintenir, préserver, protéger et valoriser le milieu naturel riche de potentialités mais parfois fragile et menacé.



En Côte-d'Or

Le SDENS encourage et accompagne les initiatives favorables depuis 2012

La mise en œuvre du premier SDENS a débuté, pour 5 ans, en 2012. Les deux premières années, les axes visant à conforter les initiatives existantes et à améliorer la connaissance ont été développés prioritairement. Ce soutien des programmes d'actions des partenaires devrait aboutir à l'édition de documents de sensibilisation sur le patrimoine naturel du département et à la définition de sites à protéger.

En complément de la logique de maîtrise foncière pour protéger les espaces naturels, le SDENS prévoit également une intervention en maîtrise d'usage, notamment dans le Val de Saône et l'Auxois. En 2013, grâce au Plan Val de Saône, quatre agriculteurs de la commune de Chivres ont contractualisé des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) cofinancées par le Conseil général, visant à soutenir des pratiques agricoles favorables à la préservation des prairies humides.

2013 a vu la création du premier ENS du département

Les marais tufeux constituent une spécificité régionale, conférant au Département une responsabilité importante quant à leur préservation. Le maintien de ces milieux emblématiques et de la biodiversité originale associée a été identifié dans le SDENS comme enjeu important pour le Châtillonnais. C'est pourquoi le Conseil général a soutenu le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne dans sa démarche menée depuis 2001 sur les marais tufeux et pelouses de Saint-Germain-le-Rocheux : en plus des parcelles pour lesquelles l'association a engagé un partenariat avec un propriétaire et la commune, un troisième secteur de 5 ha a pu être acquis récemment avec l'aide du Conseil général et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, faisant ainsi d'une partie de ce site le premier ENS de Côte-d'Or.

Le site forme désormais une unité de gestion cohérente d'une dizaine d'hectares pour lequel un plan de gestion est mis en place et prévoit entre autres un entretien par pâturage. En complément, la rédaction d'un plan d'interprétation destiné à définir le potentiel du site en termes de sensibilisation du public est prévue pour 2014.

Le premier ENS de Côte-d'Or officialisé!



Présentation des marais tufeux du vallon de Saint - Germain - le - Rocheux G. Aubert - CENB

Pour préserver les marais tufeux de Saint-Germain-le-Rocheux et leur biodiversité originale, le Conseil général de Côte-d'Or et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont aidé à l'acquisition par le Conservatoire de trois parcelles (5 ha)... tout en faisant d'une partie de ce site le 1^{er} Espace Naturel Sensible de Côte-d'Or! Le site a fait l'objet d'une inauguration officielle le 19 mai dernier en présence notamment de M. SAUVADET, Député de la Côte-d'Or et Président du Conseil général de Côte-d'Or, M. LEGENDRE, Maire de Saint-Germain-le-Rocheux, M. SIRUGUE, Président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et Mme SUISSE, Chargée «milieux aquatiques», d'opérations représentante de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Seine Amont.



Les pelouses calcaires de la Cuesta châtillonnaise enfin cartographiées

Depuis cinq ans, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne travaille sur la thématique de la fonctionnalité écologique des pelouses calcaires, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle de régions naturelles. L'étude des données bibliographiques a mis en évidence des lacunes concernant la cartographie des pelouses sur certains territoires bourguignons. C'est le cas du Barséquanais et de la Vallée châtillonnaise, appelés Cuesta châtillonnaise, qui ont donc fait l'objet de l'attention du Conservatoire en 2013.



Un pen d'histoire...

Située au sud du Bassin parisien, la Cuesta châtillonnaise est à la confluence de diverses influences, à la fois sub-méditerranéennes et continentales, ce qui permet la conservation d'une flore et d'une faune originales. Outre les forêts et les zones humides qui font la renommée du secteur, les pelouses calcaires, milieux intermédiaires entre les boisements et les cultures, sont aussi caractéristiques du territoire. Ces dernières ont régressé en superficie et ont fluctué dans le temps en fonction de la démographie humaine et de l'utilisation des terrains. C'est au milieu du XX° siècle qu'elles ont atteint leur apogée en tant qu'élément fondamental du paysage (plus de 25 % du secteur d'étude étaient occupés par cet habitat) et ce pour de multiples raisons (techniques, économiques et sociales). Elles constituaient des parcours extensifs pour un élevage traditionnel (les communaux), ovin ou caprin, mais aussi des lieux de chasse et de cueillette essentiels dans le système agricole autarcique de l'époque.

La gigantesque réorganisation agricole de la France voulue par le gouvernement au sortir de la seconde guerre mondiale a porté un coup décisif à l'extension des pelouses jugées alors improductives. Les stations relictuelles, qui subsistent au sein d'une trame paysagère forestière, viticole et agricole intensive, sont isolées et menacées par l'urbanisation, l'embroussaillement et l'intensification des pratiques culturales.

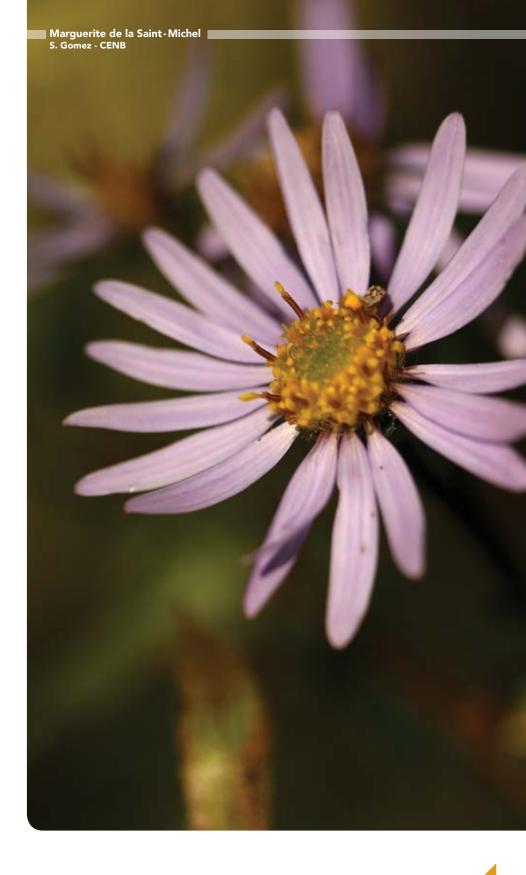


Orchis odorant G. Doucet - CENB

Des milieux patrimoniaux en régression permanente

Suite aux inventaires réalisés par le Conservatoire, il ressort qu'une centaine d'hectares de pelouses seulement subsiste sur la cuesta, bien en deçà des milliers d'hectares d'avant 1950. Aujourd'hui, quasiment 75 % des pelouses prospectées ne dépassent pas 3 ha de surface moyenne pour un cumul d'à peine 50 ha. Contrairement à la Côte dijonnaise, il n'existe pas de vastes étendues de pelouses à l'exception du Plateau de la Montagne à Veuxhaulles-sur-Aube, témoin d'un paysage passé. Sur le plan floristique, ces pelouses sont de véritables joyaux. Les prospections menées conjointement avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ont permis la découverte d'espèces rares voire exceptionnelles pour la Bourgogne. La Marguerite de la Saint-Michel, à la floraison tardive, symbolise à elle seule les pelouses du Châtillonnais. L'Orchis odorant, le Cytise couché, le Serpolet de Druce ou l'Orobanche d'Alsace l'accompagnent fréquemment. Les pelouses et éboulis marneux dominant le lac de Marcenay ou le Jumeau de Massingy abritent encore ces espèces mais pour combien de temps?

Durant ces prospections, de multiples dégradations, souvent irréversibles, ont été constatées. Les politiques d'enrésinement, encore en vigueur dans certaines communes, mais aussi l'accroissement des droits à planter la vigne pour le Crémant, auront sans doute raison des derniers hectares de pelouses.



Depuis le début de l'année 2014, le Conservatoire mène, dans le cadre de son plan d'actions « Pelouses calcaires », des actions de sensibilisation auprès des particuliers et des communes propriétaires de sites remarquables afin de les informer de l'intérêt patrimonial des pelouses et de la nécessité de les préserver. Suite aux premiers contacts, les retours sont plutôt prometteurs, ce qui laisse à penser que le réseau de sites du Conservatoire pourrait prochainement s'étendre sur les pelouses de la Cuesta châtillonnaise...



Leçon de choses

Ça stridule sur les pelouses!

Lors des chaudes journées d'été, s'élèvent des pelouses calcaires les chants des Orthoptères... Qui se cache derrière ce nom compliqué ? Suivez-nous à la découverte de ce petit peuple caché des herbes sèches.

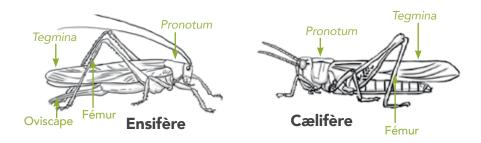
Orthoptères? Quel drôle de nom pour parler des criquets, sauterelles et grillons!

Il faut se pencher sur l'étymologie de ce mot pour comprendre... « Orthoptères » provient du grec orthos signifiant « droit », et ptéron signifiant « aile ». Ces insectes se caractérisent donc par des ailes droites*, portées le long de leur dos. Certaines espèces sont cependant dépourvues d'ailes ou dotées d'ailes fortement réduites, comme les Éphippigères. C'est donc étrange d'utiliser le critère « ailes » pour caractériser cet ordre, d'autant que ce ne sont pas les ailes qui sautent aux yeux chez ces insectes, mais plutôt leur capacité à faire des bonds grâce à une paire de pattes arrière particulièrement musclées. De ce critère vient d'ailleurs le nom « sauterelle » souvent utilisé à tort pour n'importe quel Orthoptère.

* Chez les Orthoptères ailés, les deux paires d'ailes sont différentes : les antérieures ou *tegmina* sont coriaces et protègent les postérieures, membraneuses et participant seules au vol.

Criquet, grillon on santerelle?

L'ordre des Orthoptères est scindé en deux sous-ordres : les Ensifères (grillons et sauterelles) et les Caelifères (criquets). Pour les différencier à coup sûr, ne vous fiez pas à leur couleur mais regardez leurs antennes. Les criquets ont des antennes plus courtes que leur corps alors que les sauterelles et grillons ont des antennes fines et plus longues que leur corps. C'est aussi simple que cela! Une autre différence morphologique est la présence au bout de l'abdomen des femelles de grillons et sauterelles, d'un organe de ponte en forme de sabre ou de tube appelé tarière ou oviscape.



Par ailleurs, criquets, sauterelles et grillons diffèrent de par leur régime alimentaire. Les criquets sont strictement herbivores, mais les sauterelles sont pour la plupart omnivores (plantes et insectes) voire strictement carnivores pour certaines espèces qui vont chasser chenilles, pucerons et autres insectes. Les grillons se nourrissent de ce qu'ils trouvent au sol : feuilles mortes, fruits, jeunes pousses et restes d'animaux morts.

Et la différence entre santerelle et grillon?

Les pattes arrière des sauterelles sont peu écartées du corps, comparées à celles des grillons, très écartées. Le corps des grillons n'est jamais vert mais plutôt brun, beige ou noir. Autres indices : les grillons fuient le soleil et certaines espèces se cachent la journée et sont nocturnes. Les grillons ne sautent pas dans les hautes herbes, mais se cachent dans un terrier, restent au sol ou parmi la litière.

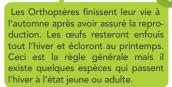
La vie des Orthoptères

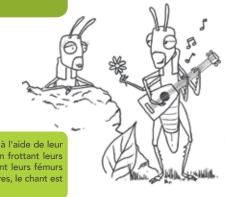
Le cycle de vie de ces insectes se déroule **généralement sur un an** mais chez quelques espèces de sauterelles et grillons, il peut durer deux années ou plus.

À la belle saison, les mâles cherchent à attirer les femelles à l'aide de leur chant ou stridulation. Sauterelles et grillons «chantent» en frottant leurs ailes antérieures entre elles, tandis que les criquets frottent leurs fémurs postérieurs contre les ailes. Chez la majorité des Orthoptères, le chant est spécifique à chaque espèce et peut aider à les déterminer.



Les œufs donneront naissance à des juvéniles, répliques miniatures des adultes mais non ailés et dépourvus d'appareil reproducteur. Ils se développeront par mues successives jusqu'à atteindre le stade adulte.





Si chez les criquets et les grillons l'accouplement est plutôt classique, les sauterelles ont, quant à elles, misé sur l'originalité : le mâle sauterelle dépose sa semence au bout de l'abdomen de la femelle. Le mâle parti, la femelle doit mâcher ce petit sac pour être fécondée.



Les criquets pondent leurs œufs, englobés dans une oothèque en forme de régime de bananes, en enfonçant l'abdomen dans la terre. Chez les sauterelles et les grillons, les œufs sont pondus dans le sol ou les végétaux, minutieusement déposés un par un à différents endroits, et ce grâce à l'oviscape, planté dans le sol.

Qui pent-on rencontrer sur les pelouses sèches bourguignonnes?



Le Caloptène italien: il se reconnaît à ses ailes postérieures rose vif sans taches noires, visibles seulement lorsqu'il s'envole. Vus de près, les caloptènes ont des yeux de grande taille paraissant striés verticalement.



Le Grillon champêtre : le grillon a un corps très rond et trapu. Mise à part la base de ses élytres qui est un peu plus claire et quasi jaune, il est presque totalement noir.



L'Oedipode turquoise: mimétique, il est difficile à distinguer sur les sols caillouteux des pelouses. Il est le plus souvent repérable lorsqu'il saute ou en vol grâce à ses ailes postérieures bleu turquoise.



Le Criquet duettiste : le nom de l'espèce vient du fait que lorsque deux mâles se rencontrent, ils se lancent dans un duel sonore, en alternant leurs chants et en les intensifiant. Il est facile de provoquer le chant d'un mâle en faisant une sorte de frrrrrrt avec la bouche.

Vous connaissez désormais les Orthoptères des pelouses. Sachez également que d'autres espèces sont inféodées aux prairies humides et pâtures.



L'Éphippigère des vignes: c'est une grosse sauterelle rayée de vert clair et vert foncé. La femelle présente un long oviscape en forme de sabre légèrement recourbé vers le haut. Ses ailes sont très réduites et dépassent à peine du pronotum, en forme de selle de cheval, ce qui lui a valu son nom et son surnom de «porte-selle» (du grec ephippios qui veut dire «selle de cheval» et de gerere qui signifie « porter »).

Pour déterminer les orthoptères de notre région, vous pouvez utiliser la toute nouvelle « Clé d'identification des Orthoptères du Grand Est (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine)» de Julien RYELANDT téléchargeable sur internet.



Brèves de nature

Actualités nationales

Une application pour localiser les espèces exotiques envahissantes

Pour être plus efficaces dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le projet européen RINSE (Réduire les impacts des espèces exotiques envahissantes en Europe de sa traduction française) a développé et lancé une application pour smartphone: «That's invasive!».

D'un clic, identifiez, grâce à une bibliothèque de photos et de caractéristiques, une espèce exotique envahissante. Prenez-la en photo et localisez-la.

L'application est disponible en trois langues (anglais, français, néerlandais) et peut être téléchargée pour les systèmes iPhone et Android (rechercher Th@s Invasive).

Pour en savoir plus : http://www.rinse-europe.eu/smartphone-apps



Renouée du Japon, espèce exotique envahissante G. Doucet - CENB

«Tous ensemble, prenons soin de la nature»

Connaissez-vous «l'intendance des territoires»? Le manuel « Tous ensemble, prenons soin de la nature - L'intendance du territoire comme outil de promotion de l'engagement social pour l'environnement en Europe», récemment publié, vous aidera à en savoir plus sur ce nouveau concept et outil pour la conservation de la nature et de la biodiversité en Europe. Ce guide comprend des conseils pour améliorer les pratiques et les initiatives d'intendance du territoire, en tenant compte des différents points de vue des acteurs de la région impliqués, et des exemples d'initiatives qui contribuent à la mise en œuvre des politiques européennes telles que Natura 2000 et de la Politique agricole commune

Vous pouvez consulter le manuel en ligne sur http://www.landstewardship.eu/land-stewardship/download-archive/category/test

Trame verte et bleue : faut que ça maille !

Dans le but de renforcer les connaissances et de faciliter la mise en place d'activités en faveur des continuités écologiques, l'agence Alterre Bourgogne a conçu un guide pédagogique sur la Trame verte et bleue. Au-delà d'une partie théorique «apport de connaissances» renvoyant aux différents documents-cadres sur la Trame verte et bleue de la région Bourgogne, le guide est constitué de fiches activités adaptées en fonction de différents niveaux scolaires (cycles 2 et 3, collèges, lycées).

Pour en savoir plus : http://www.alterre-bourgogne.org, rubrique « Ressources » puis « Guides pédagogiques »

Retrouvez également la foire aux questions relatives à la Trame verte et bleue sur http://www.trameverteetbleue.fr, Rubrique « Présentation de la TVB »

Actualités régionales

Un Refuge LPO médiéval dans l'Yonne

Au cœur de la Puisaye, le chantier médiéval de Guédelon, site accueillant près de 300 000 visiteurs par an, est désormais «Refuge LPO». L'année dernière a débuté un inventaire de la faune et de la flore permettant de recenser la biodiversité du site et celui-ci se poursuivra sur cinq ans. En 2013, parmi les 37 espèces d'oiseaux contactées, ont été entendus le Pouillot véloce, le Pouillot siffleur et le Pouillot fitis, tous trois liés au milieu forestier, mais aussi des oiseaux beaucoup plus dépendants du bâti comme les Hirondelles rustiques qui nichent dans les écuries. D'ailleurs, une attention toute particulière est portée sur cette espèce avec le recensement des nids occupés ou non dans tous les bâtiments du site. Côté flore, quelques taxons sont relativement rares comme la Joubarbe qui s'est installée au sommet d'un toit de chaume et l'Oxalis dressé qui tapisse le sol sous la chênaie-charmaie accueillant pourtant de nombreux ateliers pédagogiques. Comme quoi il est possible d'allier biodiversité, tourisme... et chantier médiéval!

Une étude sur l'évolution des surfaces de prairies permanentes

Le Commissariat Général au Développement Durable a publié le n° 96 d'« Études et documents» portant sur la thématique des prairies permanentes. L'étude, menée sur la base du Registre Parcellaire Graphique, indique un recul de 6,3% des surfaces de prairies permanentes (3% pour la seule période 2009-2010), ce qui ramène les prairies à 20% de la Surface Agricole Utile. La baisse est généralisée sur l'ensemble des régions agricoles, cependant le Nord-Ouest et le Sud-Est sont plus concernés. L'évolution est principalement due à des retournements mais également à des changements d'affectation des sols vers les surfaces enherbées (prairies temporaires, landes estives, etc.), miroirs d'un changement des politiques de soutien à l'herbe.



De gauche à droite: Bertrand DURY (Responsable Pôle Environnement, C.A 71), Jean-Louis MORANTIN (Élu C.A 71), Jean-Yves CHAUMONT 1er Prix), Maxime OLSOMMER (Stagiaire Master 1 Biologie), Jean-Pierre FERRÉ (2e Prix) et Jean-Luc DESBROSSES (Élu C.A 71).

Photo Cynthia BRUN GANDOUR (C.A 71)

Concours Général Agricole des Prairies Fleuries en Saône-et-Loire

Le concours national des prairies fleuries, initié par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et des Parcs Nationaux, vise à réconcilier les pratiques agricoles (fauche, pâturage) et la biodiversité prairiale en récompensant les exploitants, de plus en plus nombreux à concourir, qui possèdent les parcelles avec le meilleur équilibre agri-écologique. Cette année, la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire a inauguré l'organisation de ce concours en Bourgogne sur les Prairies fleuries inondables du Val-de-Saône. Le jury composé de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (Jury Faune Apiculture), du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Fontaines (Jury Agronomie) et du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (Jury Botanique) s'est réuni le 16 mai dernier pour départager les cing exploitations candidates.

M. Jean-Yves CHAUMONT a remporté ce concours grâce à une parcelle présentant une cinquantaine d'espèces végétales, dont certaines sont protégées, qu'il préserve par une date de fauche adaptée et la mise en place d'un pâturage extensif du regain.

Pour en savoir plus : www.bourgogne.chambagri.fr ou www.concours-agricole.com

Actualités du Conservatoire

Assemblée Générale

La 28° Assemblée Générale du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne s'est déroulée le 17 mai 2014 à Saulieu (21). La matinée a été consacrée à la présentation des différents rapports et à l'élection des nouveaux administrateurs. Après un déjeuner partagé, les participants ont été guidés pour des visites de sites naturels : les prairies paratourbeuses de Montour et de Vaucorniau, le Sentier de la Maison du Parc du Morvan et le sentier de la queue de l'étang Taureau à Saint-Brisson. Une visite culturelle du musée François Pompon à Saulieu a été également proposée.

Voici le nouveau Conseil d'administration :

• Président : Daniel SIRUGUE

Vice - Président : Patrice NOTTEGHEMSecrétaire général : Régis DESBROSSES

• Secrétaire générale adjointe : Claude QUINTIN

• Trésorier : Bruno GUÉGAN

• Trésorier - adjoint : Gérard PAYEN

• Administrateurs : Michel DIOT, Alain DES-BROSSE, Guy HERVÉ, Isabelle REBILLARD

L'application Smartphone «Au fil du sentier» enfin disponible

Nous vous l'avions présentée dans les brèves du Sabot de Vénus n° 39, désormais vous pouvez la télécharger pour partir à la découverte du site de la Fontaine aux Fées à Talant (21). Photos, commentaires inédits, vidéos, enregistrements sonores, encyclopédie et quizz agrémenteront votre promenade sur les pelouses calcaires. La sortie de ce nouvel

outil, novateur, sera prochainement inaugurée lors d'un événement officiel en partenariat avec la ville de Talant.

Pour télécharger l'application, rendez-vous sur le lien sur les plates-formes de téléchargement de Android et Apple.





Bourgogne-Nature

Le Bourgogne-Nature n° 18 est désormais disponible



Ce numéro met en avant les 9° Rencontres Bourgogne-Nature sur la thématique de «La Nature près de chez soi ». Une trentaine d'intervenants proposent des pistes de réflexion sur la Nature environ-

nante, les moyens de cohabitation, les sciences participatives, etc. Des études menées en région et au-delà y sont richement présentées. Renseignements au 03 86 76 07 36 ou à contact@bourgogne-nature.fr

Le Bourgogne-Nature Junior n°4 vient de paraître



De la cave au grenier, du parterre de fleurs en passant par la mare ou le compost, la Nature ordinaire est détaillée sous toutes ses coutures, en bande dessinée, sous forme de fiches pratiques, de galerie photos, de conférences, etc. Cet outil est là pour faire

appréhender aux plus jeunes et sous un nouvel angle la Nature qui nous entoure.

Les mammifères sauvages : Recolonisation et réémergence



Réservez vos dates! Les 17, 18 et 19 octobre prochains se tiendront le colloque francophone de Mammalogie et les 11° Rencontres Bourgogne-Nature à la Maison du Parc naturel régional du Morvan à Saint-Brisson (58). Conférences, tables

rondes, ateliers, sorties sur le terrain rythmeront ces journées scientifiques et seront le siège de grands débats d'actualité portés sur la Nature bourguignonne et plus lointaine.

Bourgogne-Nature enquête!

Chaque mois, Bourgogne-Nature vous invite à recenser la faune bourguignonne, du Hérisson d'Europe à la Huppe fasciée, en passant par les grands papillons et les libellules. Ces espèces sont observables par tous et pour autant nous manquons d'informations à leur sujet. Chaque information compte et participe à l'inventaire régional de la Nature.

Rendez-vous sur www.bourgogne-nature.fr pour noter vos observations sur E-observations afin d'alimenter la Bourgogne Base Fauna.



Protéger, gérer et faire déconvrir le patrimoine naturel bourguignon Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

protège les sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion. Il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux.

Il est aussi un acteur privilégié de programmes de préservation des milieux naturels ou d'espèces à fort enjeu et assiste les collectivités territoriales dans le déploiement de leur politique biodiversité.

Il a également un rôle de sensibilisation du public à la protection de la nature.

Depuis décembre 2013, le Conservatoire est agréé par l'État et la Région qui reconnaissent officiellement son rôle et ses missions.

Un Conseil d'administration

Ce Conseil d'administration est composé de guatre collèges dont un collège de membres actifs élus parmi les adhérents.

Un Conseil scientifique

Depuis avril 2012, un Conseil scientifique a été mis en place. Sa principale mission est de valider sur le plan scientifique les documents de gestion des sites du Conservatoire.

Une équipe pluridisciplinaire et expérimentée Une trentaine de permanents de formations diverses

mettent en commun leurs compétences pour faire aboutir les objectifs du Conservatoire.

Une gestion claire du produit des cotisations et des dons

Le Conservatoire agit grâce à votre soutien. La contribution que vous apportez par votre adhésion souligne votre intérêt pour l'avenir du patrimoine naturel et renforce la légitimité des initiatives du Conservatoire. Le produit de vos cotisations sert au fonctionnement de la vie associative (Assemblée Générale, Conseil d'administration...) et au fonds d'entretien des sites naturels

Quant au produit de vos dons, il est prioritairement utilisé pour l'acquisition de sites naturels. Le bilan annuel du Conservatoire est vérifié par un commissaire aux comptes.



Le Conservatoire est membre du réseau des Conservatoires d'espaces naturels www.reseaux-cen.org



Le Conservatoire est membre de l'association fédératrice Bourgogne-Nature www.bourgogne-nature.fr



Collège de membres de droit associatif au Conseil d'administration

















Collège de membres invités permanents au Conseil d'administration











Collège de membres associés au Conseil d'administration































Communes partenaires

Côte-d'Or / Ancey ● Baubigny ● Bouilland ● Brochon ● Bure-les-Templiers ● Chambolle-Musigny ● Chaugey ● Cormotle-Grand • Couchey • Cussey-les-Forges • Épagny • Essarois • Étalante • Fixin • Flammerans • Gevrey-Chambertin • Is-sur-Tille • La Bussière-sur-Ouche • Leuglay • Lignerolles • Lusigny-sur-Ouche • Marcilly-sur-Tille • Meloisey • Meursault • Morey-Saint-Denis • Nantoux • Nuits-Saint-Georges • Pommard • Recey-sur-Ource • Saint-Germain-le-Rocheux • Saint-Romain • Samerey • Santenay • Savigny-le-Sec • Savigny-lès-Beaune • Spoy • Talant • Tillenay • Vanvey • Vauchignon • Velars-sur-Ouche • Vernois-lès-Vesvres • Viévy • Vosne-Romanée • Voulaines-les-Templiers

Saône-et-Loire / Autun • Beaurepaire-en-Bresse • Bouzeron • Bussières • Chassey-le-Camp • Cronat • Cuiseaux • Cuisery • Dezize-lès-Maranges • Dommartin-lès-Cuiseaux • Flacey-en-Bresse • Huilly-sur-Seille • La Truchère • Leynes • Lugny • Mailly • Ménetreuil • Moroges • Nanton • Ormes • Ouroux-sur-Saône • Plottes • Préty • Ratenelle • Remigny • Roussillon-en-Morvan • Rully • Saint-Germain-du-Plain • Saint-Sernin-du-Bois Saint-Sernin-du-Plain • Saint-Vincent-en-Bresse • Savigny-en-Revermont • Senneceyle-Grand • Solutré-Pouilly • Vergisson • Verzé

Yonne / Andryes • Arcy-sur-Cure • Branches • Cravant • Fontaines • Fontenay-près-Vézelay • Givry • Lainsecq • Mailly-la-Ville • Mailly-le-Château • Merry-sur-Yonne • Mézilles • Sacy • Saint-Bris-le-Vineux • Saint-Julien-du-Sault • Saint-Martin-sur-Armançon • Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes • Saint-Moré • Saint-Sauveur-en-Puisaye • Saints • Tanlay • Toucy • Treigny • Vergigny • Villiers-Vineux • Voutenay-sur-Cure

Nièvre / Arleuf • Charrin • Cossaye • Decize • Gien-sur-Cure • Gimouille • La Celle-sur-Loire • Lamenay-sur-Loire • Luthenay-Uxeloup • Montsauche-les-Settons • Pouilly-sur-Loire • Saint-Agnan • Saint-Brisson • Saint-Hilaire-Fontaine • Saint-Ouen-sur-Loire • Sougy-sur-Loire

Allier / Gannay-sur-Loire

Intercommunalités

- Syndicat mixte de valorisation du grand site Solutré Pouilly Vergisson
- Communauté de Communes entre Monts et Dheune
- Communauté Urbaine Creusot Montceau
- Communauté de communes du Val du Sauzay
- Pays Nevers Sud Nivernais

Établissements bancaires











Fondations et partenaires privés





N°40 - 2e semestre 2014 ISSN 1164 - 5628 Dépôt légal : 2e trimestre 2014

Publication éditée par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne Chemin du Moulin des étangs - 21600 Fenay Tél. 03 80 79 25 99 • Fax 03 80 79 25 95 www.cen-bourgogne.fr contact@cen-bourgogne.fr

Directeur de la publication Daniel SIRUGUE Directeur de la rédaction Romain GAMELON

Maquette Olivier GIRARD Secrétariat de rédaction Caroline NAJEAN

Ont collaboré à ce numéro

Fabrice ALRIC, Antoni ARDOUIN, Grégory AUBERT, Joëlle COURBE-IMBERT, Cécile DIAZ, Guillaume Doucet, Laure LEYSEN, Caroline Najean, Guy Peretz, Daniel SIRUGUE.

Comité de lecture

Alain Desbrosse, Régis Desbrosses, Guy Hervé, Isabelle Rebillard, Daniel Sirugue.

DREAL Bourgogne (Philippe PAGNIEZ), Conseil Régional (Marie Thomas), CG58 (Fabrice ALRIC).



Les actions du Conservatoire sont aussi soutenues par :



Ce numéro a été réalisé avec le soutien financier de l'Europe, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne, du Conseil Régional Bourgogne et du Conseil Général de la Nièvre.





